



CA Agglomération du Choletais (Siren : 200071678)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Cholet
Arrondissement	Cholet
Département	Maine-et-Loire
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	15/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Gilles BOURDOULEIX

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	rue Saint Bonaventure
Numéro et libellé dans la voie	Hôtel de ville/Hôtel d'agglomération
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	49321 Cholet cédex
Téléphone	02 41 71 67 00
Fax	02 41 71 67 01
Courriel	cac@agglo-choletais.fr
Site internet	www.agglo-choletais.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	107 483
-----------------------------	---------

Densité moyenne 136,82

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 26

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
49	Bégrolles-en-Mauges (214900276)	2 131
49	Cernusson (214900573)	350
49	Chanteloup-les-Bois (214900706)	700
49	Cholet (214900995)	56 127
49	Cléré-sur-Layon (214901027)	346
49	Coron (214901092)	1 618
49	La Plaine (214902405)	1 034
49	La Romagne (214902603)	2 001
49	La Séguinière (214903320)	4 285
49	La Tessoualle (214903437)	3 270
49	Le May-sur-Èvre (214901936)	3 901
49	Les Cerqueux (214900581)	890
49	Lys-Haut-Layon (200059475)	8 008
49	Maulévrier (214901928)	3 268
49	Mazières-en-Mauges (214901951)	1 228
49	Montilliers (214902116)	1 249
49	Nuailly (214902314)	1 500
49	Passavant-sur-Layon (214902363)	129
49	Saint-Christophe-du-Bois (214902694)	2 826
49	Saint-Léger-sous-Cholet (214902991)	3 043
49	Saint-Paul-du-Bois (214903106)	613
49	Somloire (214903361)	897
49	Toutlemonde (214903528)	1 361
49	Trémentines (214903551)	3 100
49	Vezins (214903718)	1 751
49	Yzernay (214903817)	1 857

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 46

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
<i>Compétence optionnelle jusqu'au 31/12/2019 =&gt; obligatoire : Protection de la ressource, organisation et gestion de la production et de distribution en eau potable</i>
- Assainissement collectif

Assainissement des eaux usées dans les conditions de l'article L. 2224-8 du CGCT (compétence optionnelle jusqu'au 31/12/2019)

- Assainissement non collectif

Assainissement des eaux usées dans les conditions de l'article L. 2224-8 du CGCT (compétence optionnelle jusqu'au 31/12/2019)

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

RS

- Lutte contre les nuisances sonores

RS

- Lutte contre la pollution de l'air

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Gestion des eaux pluviales urbaines

au sens de l'article L. 2226-1 du code général des collectivités locales (facultatif jusqu'au 31 décembre 2019)

- Autres actions environnementales

Compétences facultatives : Gestion des programmes de protection et d'amélioration des espaces ruraux et des espaces naturels, qui en vertu de leur importance, de leur localisation ou de leur usage, présentent un intérêt communautaire pour la protection de l'environnement et pour le cadre de vie ; Actions en faveur de la préservation et de la pérennisation du maillage bocager ; Mise en œuvre, révision et suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ; Animation d'un réseau d'échanges, de mise en commun et de diffusion de données et d'information dans le domaine de l'eau, visant l'amélioration de la connaissance et de l'information des acteurs par la mise en place des observatoires en particulier en matière de qualité de l'eau, de milieux aquatiques, de biodiversité et d'inondations, et visant la mise en valeur des cours d'eau et du patrimoine fluvial.

- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

Élaboration, animation, coordination et mise en oeuvre des actions du contrat local de santé

- Action sociale

1- Mise en place, accompagnement et soutien des centres sociaux ou structures similaires, d'intérêt communautaire 2- Relais assistants maternels d'intérêt communautaire

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

Élaboration de politiques de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique du commerce et soutien aux activités commerciales

d'intérêt communautaire ; - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement économique : # aménagement, gestion et entretien du marché aux bestiaux implantés à Cholet ; - Aide au maintien ou à la création d'un service commercial de proximité nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural, en cas de carence de l'initiative privée ; - Création et/ou participation à divers organismes de développement économique ;

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

Accompagnement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle d'intérêt communautaire et soutien des organismes correspondants.

#### - Activités culturelles ou socioculturelles

*En matière d'actions culturelles : # l'organisation des festivals suivants : La Folle Journée, Le Temps de Jouer, Les Arlequins, EstiJazz, Les Enfantillages, Les Z'éclectiques, Colombine ; # l'accompagnement, tant en matière de mise à disposition d'équipements que de fonctionnement, des troupes d'artistes en résidence à savoir le Théâtre régional des Pays-de-la-Loire ; # le soutien à l'enseignement musical et à la pratique instrumentale, proposés par les associations suivantes, compte tenu de la diversité de leurs enseignements et pratiques et d'un nécessaire maillage territorial :  
 ? École de Musique du May-sur-Evre, ? Association École de Musique intercommunale du Bocage de Maulévrier (AEMI du Bocage), ? École de Musique intercommunale du Vihierois-Haut-Layon. # la mise en ?uvre dans le cadre d'un dispositif contractuel, d'interventions de développement local et d'animation pour la mise en place et l'accompagnement des bibliothèques rurales. Soutien aux manifestations et événements intercommunaux suivants : ? Manifestations aériennes ; ? Défilés de jour et de nuit du Carnaval de Cholet ainsi que le feu d'artifice et la course cycliste organisés dans ce cadre.*

#### - Activités sportives

*Accompagnement de sportifs, des clubs sportifs et de manifestations ou événements sportifs (SPC/BCL n° 2018-20 du 05/03/2018 modifié par SPC/BCL n° 2020-17/05 du 18/05/2020) 1- Soutien aux sportifs de haut niveau licenciés d'un club situé dans le périmètre de l'Agglomération du Choletais et inscrits sur une liste ministérielle de haut niveau ou pratiquant une discipline olympique de haut niveau national ou international. 2- Accompagnement de clubs sportifs ou toutes entités s'y substituant en qualité de support des équipes sportives premières, dans les conditions ci-dessous : # SASP ?Cholet Basket? pour l'équipe évoluant en PRO A ou niveau équivalent ; # Association ?Stella Sports Tennis de Table La Romagne? pour l'équipe évoluant en PRO A ou niveau équivalent ; # Association ?Hockey Club Choletais? pour l'équipe évoluant en division 1 ou niveau équivalent ou supérieur ; # Association ?Stade Olympique Choletais? pour l'équipe évoluant en nationale ou niveau équivalent ou supérieur ; # Association ?Badminton Associatif Choletais? pour l'équipe évoluant en nationale 1 ou niveau équivalent ou supérieur ; # Association ?Union Cycliste Cholet 49 Pays-de-la-Loire? pour l'équipe évoluant en nationale 2 ou niveau équivalent ou supérieur ; étant précisé que cet accompagnement s'exerce tant en matière d'équipement que de fonctionnement des clubs, d'une part, et qu'il sera maintenu pendant deux saisons en cas de déclassement de l'équipe considérée, d'autre part. 3- Soutien aux manifestations et événements sportifs suivants : Cholet Mondial Basket, National à Pétanque de Cholet, épreuve cycliste Cholet Pays-de-la-Loire, semi-marathon de Nuaille et la course à pied des 10 km de Cholet ainsi que tout événement sportif de randonnée médiatique nationale et/ou internationale.*

#### Aménagement de l'espace

##### - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

RS

##### - Schéma de secteur

##### - Plans locaux d'urbanisme

*plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*

##### - Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

##### - Constitution de réserves foncières

##### - Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

*Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code, comprenant la réalisation et l'entretien des abribus.*

##### - Transport scolaire

##### - Organisation des transports non urbains

#### Voirie

##### - Création, aménagement, entretien de la voirie

*Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire*

##### - Parcs de stationnement

## Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

## Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

*Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement touristique : # création, aménagement, gestion et entretien du Parc de La Meilleraie à Cholet ; # aménagement, gestion directe ou indirecte et entretien d'un équipement d'hôtellerie de plein-air sur le site du lac de Ribou ; # entretien du sol et de la végétation, et signalétique des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire ; # création, aménagement et entretien du sentier pédestre pédagogique du lac de Ribou.*

## Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

RS

- Politique du logement non social

*Politique du logement d'intérêt communautaire*

- Politique du logement social

*Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;*

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

*Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;*

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

*Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.*

- Amélioration du parc immobilier bâti

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

## Autres

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

*aménagement numérique : conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités annexes à l'attention de tous les administrés, au sens de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales.*

- NTIC (Internet, câble...)

*- En matière d'aménagement numérique # La conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et services annexes à l'attention de tous les administrés, au sens de l'article L. 1425-1 du CGCT.*

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

*En matière d'accueil des gens du voyage : (arrêté SPC/BCL n° 2018-92/7 du 23/07/2018) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° de II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, soit : ? des aires permanentes d'accueil ; ? des terrains familiaux locatifs aménagés et implantés dans les conditions prévues à l'article L. 444-1 du code de l'urbanisme et destinés à l'installation prolongée de résidence mobile, le cas échéant, dans le cadre des mesures définies par le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ; ? des aires de grand passage, destinées à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels et des grands passages.*

- Autres

*- Action en faveur de l'agriculture : # actions en faveur de l'innovation, de l'expérimentation, de la diversification, de la promotion et du soutien au monde agricole ; # actions pour la préservation et la pérennisation de l'espace foncier agricole.*

*- Relations internationales # les actions de promotion et de valorisation de l'Agglomération du Choletais et de ses compétences au niveau international ; # la participation à des actions de coopération décentralisée, conformément à la législation et dans le cadre des compétences propres de l'Agglomération du Choletais. - En matière de politique de l'emploi # Mise en oeuvre, coordination et suivi du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ainsi que des actions se rapportant aux politiques territoriales d'insertion professionnelle.*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
49	SM pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers résiduels (VALOR 3 E) (254902562)	SM fermé	336 269
49	SMO "Anjou Numérique" (200052587)	SM ouvert	612 288
49	Syndicat interdépartemental d'AEP des Mauges et de la Gâtine (254900061)	SM ouvert	472 808
49	Syndicat Layon Aubance Louets (200058352)	SM fermé	808 538
44	SM EPTB de la Sèvre Nantaise (200034080)	SM ouvert	862 682
49	SM intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML) (254901309)	SM fermé	835 856
49	SM des bassins Èvre, Thau, Saint Denis, Robinets, Haie d'Alot (254900582)	SM fermé	237 003

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)